

# Dossier technique Niveau II

---

Dossier technique  
**2020**

## Table des matières

<b>Contenu.....</b>	<b>4</b>
<b>1.0 Renseignements préliminaires .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Objectifs .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 Responsabilités .....</b>	<b>4</b>
<b>2.0 Format .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 Athlètes et admissibilité.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 Groupes et catégories d'âge .....</b>	<b>6</b>
<b>2.3 Règlements de compétitions.....</b>	<b>7</b>
<b>3.0 Parcours et formats d'épreuves.....</b>	<b>7</b>
<b>3.1 Distances et techniques.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 Standards d'homologation .....</b>	<b>7</b>
<b>3.3 Traçage.....</b>	<b>8</b>
<b>3.4 Balisage et inspection des parcours .....</b>	<b>8</b>
<b>4.0 Organisation.....</b>	<b>8</b>
<b>4.1 Responsabilité du club organisateur (résumé).....</b>	<b>8</b>
<b>4.2 Club organisateur.....</b>	<b>9</b>
<b>4.3 Assurance responsabilité.....</b>	<b>9</b>
<b>4.4 Sanction de l'événement .....</b>	<b>9</b>
<b>4.5 Enregistrement de la compétition.....</b>	<b>9</b>
<b>4.6 Site de remplacement et annulation d'une compétition .....</b>	<b>10</b>
<b>4.7 Politique de remboursement.....</b>	<b>10</b>
<b>5.0 Délégué(e) technique et jury .....</b>	<b>11</b>
<b>5.1 Délégué(e) technique (DT).....</b>	<b>11</b>
<b>5.2 Composition et rôle du jury .....</b>	<b>11</b>
<b>6.0 Sanction, éligibilité et inscription .....</b>	<b>11</b>
<b>6.1 Sanction.....</b>	<b>11</b>
<b>6.2 Inscription des athlètes et points.....</b>	<b>12</b>
<b>6.3 Frais d'inscription.....</b>	<b>12</b>

<b>6.4 Gratuités d’inscription et hébergement .....</b>	<b>13</b>
<b>6.5 Avis de compétition .....</b>	<b>13</b>
<b>6.6 Système d’inscription .....</b>	<b>13</b>
<b>6.7 Préclassement pour les courses LPC de niveau II .....</b>	<b>14</b>
<b>6.8 Formats de compétition .....</b>	<b>14</b>
<b>6.9 Réunion des chefs d’équipe (RCE) .....</b>	<b>16</b>
<b>7.0 Abri chauffé et salle de fartage.....</b>	<b>16</b>
<b>7.1 Abri chauffé et salle de fartage .....</b>	<b>16</b>
<b>7.2 Test de fartage .....</b>	<b>17</b>
<b>8.0 Chronométrage et traitement des données .....</b>	<b>17</b>
<b>8.1 Normes de chronométrage/production des résultats .....</b>	<b>17</b>
<b>8.2 Équipement de chronométrage .....</b>	<b>18</b>
<b>8.3 Résultats.....</b>	<b>18</b>
<b>8.4 Points de compétition .....</b>	<b>20</b>
<b>9.0 Prix .....</b>	<b>20</b>
<b>9.1 Remise des prix.....</b>	<b>20</b>

**Veillez noter que ce dossier technique a été conçu pour un scénario dans lequel les compétitions de niveau 2 se tiennent dans des conditions normales; vu les exigences changeantes par rapport à la COVID-19, certaines modalités peuvent ne pas s’appliquer et il est recommandé de consulter l’invitation et les communications du comité organisateur pour avoir les dernières informations.**

**Les organismes hôtes doivent respecter les restrictions de la santé publique fédérale, provinciale et locale et les lignes directrices de leur division par rapport à la COVID-19 et modifier les protocoles pour les athlètes, les entraîneurs et les bénévoles selon ces recommandations.**

## Contenu

Ce dossier technique a pour but d’assurer l’uniformité et un haut niveau d’organisation des épreuves à points de niveau II de Nordiq Canada d’un endroit à l’autre au Canada. Nordiq Canada fournit les directives et le contrôle de qualité grâce à un ou une délégué(e) technique (DT), la dernière version des règlements de Nordiq Canada, les précisions aux règlements de Nordiq Canada et le présent document.

Les lignes directrices encadrées concernent les catégories ouvertes sanctionnées par la FIS pour les comités organisateurs (CO) qui vont présenter une épreuve de la FIS lors de leur compétition de niveau II.

## 1.0 Renseignements préliminaires

### 1.1 Objectifs

- Créer des épreuves à points de niveau II de Nordiq Canada pour aider le développement des athlètes au niveau régional partout au pays
- Promouvoir les courses de ski de fond au grand public
- Favoriser la compétition domestique de haut niveau entre les skieurs régionaux qui visent les épreuves de niveau national
- Le cas échéant, obtenir des résultats pour utiliser calculer les listes de points canadiens utilisées pour les préclassements
- Appuyer le développement régional et les opportunités de course pour les athlètes tardifs afin d’augmenter le nombre d’athlètes valides et paranordiques

### 1.2 Responsabilités

La planification et l’exécution des épreuves à points de niveau II de Nordiq Canada demande une coopération entre Nordiq Canada, les divisions provinciales et territoriales et les clubs

organisateur. Les épreuves à points de Nordiq Canada sont considérées comme des compétitions de niveau II qui respectent les normes contenues dans ce dossier technique. Un ou une DT sera nommé(e) par la division hôte en coopération avec Nordiq Canada.

En général, l'organisme hôte peut demander une sanction de la FIS pour les catégories ouvertes si les parcours et l'équipement de chronométrage utilisés sont homologués par la FIS et si le calendrier le permet. Pour ces cas particuliers, le ou la DT sera nommé(e) par Nordiq Canada, mais la division pourra nommer un délégué technique adjoint et, dans certains cas, un membre additionnel du jury. Nordiq Canada recevra les demandes des divisions et les soumettra pour évaluation au Comité des événements de Nordiq Canada, qui prendra la décision.

Les documents de références importantes qui régissent ces événements se trouvent dans le centre de documentation au [www.nordiqcanada.ca](http://www.nordiqcanada.ca).

- RCI de la FIS - Règlements des épreuves canadiennes
- [WPNS Rules and Regulations 2020/2021](#) (en anglais seulement)
- Manuel des officiels de Nordiq Canada V4\* ou la version la plus récente le cas échéant
- Modèle de compétition de Nordiq Canada
- Règlements généraux de Nordiq Canada

Les règlements de compétitions internationales (RCI) de la FIS doivent être respectés lors des épreuves de catégorie ouverte.

*Remarque : Les documents de référence sont régulièrement mis à jour. La version la plus récente doit être utilisée comme référence.*

## 2.0 Format

### 2.1 Athlètes et admissibilité

- Tous les concurrents doivent être des membres individuels en règle de Nordiq Canada et détenir une licence de course valide de Nordiq Canada; ou
- Tous les concurrents doivent être membres de Nordiq Canada et participer dans les catégories U12 ou plus jeunes;
- Sinon, les concurrents doivent faire l'achat d'une licence journalière pour les membres de soutien de Nordiq Canada ou, dans le cas de skieurs étrangers, détenir une licence de course valide de la FIS émise par leur association nationale de ski.
- Les athlètes paranordiques doivent avoir une classification nationale ou internationale. Si la classification est impossible lors de l'épreuve, l'athlète sera classé par défaut dans la classification la plus élevée de sa catégorie (LW12, LW9, B3);
- La licence des guides paranordiques est la responsabilité de l'athlète avec une déficience visuelle. On ne s'attend pas à ce que les guides paient les frais d'inscription;

cependant, tous les guides doivent signer le Formulaire de reconnaissance et d'acceptation des risques de Nordiq Canada disponible auprès des clubs organisateurs.

## 2.2 Groupes et catégories d'âge

Catégorie	Genre	Sous-catégorie	Année de naissance
Ski assis	H/F	LW10-12	
Debout	H/F	LW2-9	
Déficiência visuelle	H/F	B1-2	
U14	G/F	U14 2 U14 1	2007 2008
U16	G/F	U16 2 U16 1	2005 2006
U18	G/F	U18 2 U18 1	2003 2004
U20	H/F	U20 2 U20 1	2001 2002
U23	H/F		1998-2002
Senior	H/F		2000 et avant

*Remarque 1 : La catégorie ouverte regroupe les athlètes seniors et juniors masculins et féminins. Afin de maximiser les points disponibles dans une compétition, le CO est invité à évaluer les distances de course et à offrir des catégories combinées lorsque les distances correspondent aux recommandations du modèle de compétition. Les skieurs inscrits dans la catégorie combinée seront préclassés ensemble. Les résultats peuvent inclure des sous-catégories composées des seniors U20 et U23 à des fins de reconnaissance.*

*Remarque 2 : Si la catégorie CCUNC est présentée, les athlètes doivent être dans la catégorie ouverte. En plus des critères d'admissibilité réguliers des niveaux 1 et 2, les athlètes qui participent dans la catégorie CCUNC doivent satisfaire aux exigences de leur établissement (membre U Sport, CÉGEP ou collège) et avoir été inscrits à au moins 3 cours par session pendant 2 sessions au cours des 12 derniers mois.*

*Remarque 3 : Bien que la catégorie U14 ne soit pas une catégorie officielle, le CO peut décider d'offrir des épreuves de niveau développement pour les catégories plus jeunes qu'U16. Les compétitions doivent être modifiées pour refléter les recommandations du modèle de compétition pour les catégories U14 et plus jeunes.*

*Remarque 4 : Les athlètes des sous-catégories avec des années de naissance qui décident de courir à un stage de développement plus avancé sont considérés comme étant « surclassés » et doivent donc être considérés comme des athlètes de la première année de naissance de leur catégorie actuelle lors de la remise de prix.*

*Remarque 5 : Le calcul des points et des temps finaux des athlètes paranordiques qui participent dans les catégories mixtes sera réalisé selon les pourcentages de la WPNS qui se trouvent [ici](#).*

### 2.3 Règlements de compétitions

Le CO et les officiels et compétiteurs doivent respecter les règlements suivants, selon le cas :

- RCI de la FIS - Règlements des épreuves canadiennes
- [WPNS Rules and Regulations 2020/2021](#) (en anglais seulement)
- Règlements de la FIS, le cas échéant

## 3.0 Parcours et formats d'épreuves

### 3.1 Distances et techniques

En principe, au cours de la saison, il devrait y avoir un nombre égal d'épreuves pour chaque technique : le classique et le style libre. Le calendrier national doit comprendre des formats avec départ individuel, poursuite et départ de masse.

On utilisera le format de sprint individuel pour les épreuves de sprint. Les règlements spécifiques se trouvent dans la section 325 des RCI/RCC et les WPNS Rules and Regulations 2020/2021. On encourage les organisateurs à maximiser le nombre de skieurs qui participent aux préliminaires; il est possible de modifier leur format pour encourager le développement des skieurs et encourager une participation maximale.

### 3.2 Standards d'homologation

Les standards d'homologation de parcours pour les catégories d'âge et les distances sont expliqués en détail à la section 311.2.5 des Règlements de compétition, les WPNS Rules and Regulations 2020/2021 ou dans les précisions subséquentes apportées aux règlements.

À ce niveau de compétition, le CO doit respecter les lignes directrices d'homologation pour les catégories d'âge concernées tel qu'indiqué dans le RCC et les WPNS Rules and Regulations 2020/2021.

Les épreuves de catégorie ouverte sanctionnées par la FIS doivent avoir lieu sur des parcours homologués par la FIS. Consultez le site Web de Nordiq Canada pour les plus récentes lignes directrices en matière d'homologation.

Une visite des lieux par le ou la DT et/ou le ou la DE de Nordiq Canada peut être nécessaire pendant l'été précédent l'événement lorsqu'un nouveau site a été développé. Le ou la DT, le coordonnateur ou la coordonnatrice des événements et des partenariats (CEP) de Nordiq Canada, le président ou la présidente du CO et le directeur ou la directrice de compétition doivent s'entendre sur toute question technique ou concernant l'organisation au plus tard trois mois avant la tenue de la compétition. Lorsque l'avis de compétition est publié, les décisions et les modifications concernant la compétition ou son déroulement doivent être approuvées par le jury et publiées sur les sites Web de Nordiq Canada et de la compétition.

### 3.3 Traçage

Le CO doit garantir aux entraîneurs et aux athlètes qu'il a pris les mesures nécessaires pour obtenir les meilleures pistes possible pour la course, même dans des conditions difficiles de glace et de neige abondante.

Les équipements de traçage doivent comprendre :

- a) Un véhicule de traçage pleine largeur équipé d'un rénovateur à commande hydraulique;
- b) Un véhicule de traçage Alpine à double trace ou son équivalent à trace simple (de type *Bachler*);
- c) La capacité de tracer plusieurs pistes classiques à une distance minimale de 1,20 mètre (1,25 -1,5 m) mesurée à partir du milieu de chaque paire de pistes.

Les ressources pour effectuer le traçage doivent être suffisantes et flexibles afin de permettre le traçage à tout moment pour optimiser la préparation de la piste.

### 3.4 Balisage et inspection des parcours

Les parcours de course doivent être balisés la veille du début des épreuves et de façon à ce que les athlètes malvoyants et leur guide puissent raisonnablement éviter les erreurs de parcours.

## 4.0 Organisation

### 4.1 Responsabilité du club organisateur (résumé)

- Organiser et tenir toutes les compétitions conformément aux règlements de Nordiq Canada et au présent dossier technique.
- Fournir des infrastructures (stationnement, toilettes/toilettes chimiques) et parcours accessibles pour les athlètes paranordiques.
- Distribuer en temps opportun l'avis de compétition (six semaines avant la compétition) et les résultats officiels dans les formats spécifiés sur Zone4 ou selon le modèle Excel fourni par Nordiq Canada.
- Diffuser les renseignements relatifs à la compétition sur le site Web du club/de la compétition au moins deux mois avant sa tenue. Le CO doit désigner un ou une webmestre qui s'occupe exclusivement de tenir à jour le site Web de la compétition.
- Désigner un ou une responsable des relations avec les médias. Il est important de travailler avec diligence pour assurer une bonne couverture médiatique dans les médias locaux (presse, télévision et radio) et pour encourager une couverture provinciale si possible. Le ou la responsable des relations avec les médias doit travailler en étroite collaboration avec le ou la webmestre.
- Faire des démarches de marketing pour attirer les commanditaires et partenaires de l'événement. Le CO détient toutes les opportunités de marketing et les droits de propriété de la compétition.
- Fournir les dossards pour la compétition.

- Fournir un système de son de qualité dans les aires pour les spectateurs et les salles de fartage.
- S'assurer que le ou les annonceurs aient toutes les ressources dont ils ont besoin (idéalement dans les deux langues officielles).

#### **4.2 Club organisateur**

Nordiq Canada a l'intention de développer, en collaboration avec les divisions, une liste de centres de ski et de comités organisateurs pour accueillir ces événements. Tous les candidats doivent satisfaire aux critères suivants :

- Parcours adéquat pour le niveau de compétition;
- Officiels formés et expérimentés;
- Installations adéquates; et
- Soutien financier adéquat.

Tous les hôtes doivent démontrer leur respect du présent dossier technique.

#### **4.3 Assurance responsabilité**

Le club hôte doit au minimum souscrire à la police d'assurance de Nordiq Canada par son adhésion (en règle) à une division de Nordiq Canada. Les divisions pourront offrir plus de renseignements à ce sujet.

#### **4.4 Sanction de l'événement**

Une compétition est « sanctionnée » lorsque le CO accepte de respecter les critères établis par l'organisme de sanction. La sanction de Nordiq Canada indique les éléments suivants :

- Tous les concurrents satisfont aux normes d'admissibilité des athlètes indiquées au point 2.3.
- La compétition sera menée conformément aux règlements actuels de Nordiq Canada avec une supervision sur le terrain par un ou une DT formé(e) par Nordiq Canada.
- Nordiq Canada alloue des points de la Liste canadienne de points (LCP) et des points de la LCP paranordique à tous les concurrents qui détiennent une licence de course de Nordiq Canada valide.

La FIS alloue des points de la FIS à tous les concurrents qui détiennent une licence de course de la FIS dans les catégories ouvertes.
--

#### **4.5 Enregistrement de la compétition**

Une compétition est « enregistrée » lorsque les détails de la compétition sont soumis à Nordiq Canada selon le processus de sanction en ligne au [zone4.ca](http://zone4.ca). Toutes les compétitions organisées

par des clubs de Nordiq Canada doivent être enregistrées au moins 30 jours d'avance. L'enregistrement doit indiquer les mesures de sécurité prises en vertu de la Politique d'assurance de Nordiq Canada pour que l'assurance responsabilité civile de Nordiq Canada soit en vigueur.

#### **4.6 Site de remplacement et annulation d'une compétition**

Chaque CO doit identifier un site de remplacement potentiel en cas de mauvaises conditions de neige.

La décision d'annuler ou de déplacer une compétition doit être prise par le CO et la division hôte une semaine avant la tenue de l'événement en consultation avec le président ou la présidente du CO et le ou la DT.

Dans l'éventualité où un nouveau site est choisi, les deux CO doivent développer un budget commun et partager les revenus de l'événement (frais d'inscription, commandites et subventions d'organisation) afin de minimiser les possibles déficits.

Le CO des compétitions LPC de Nordiq Canada doit inclure :

- les détails concernant l'annulation de la compétition;
- les montants qui seront remboursés;
- les méthodes de communication; et
- pour les compétitions de sélection, un avis pour une autre journée de compétition en cas d'annulation liée aux conditions météorologiques dans l'avis de compétition.

#### **4.7 Politique de remboursement**

En cas d'annulation d'une compétition tel qu'indiqué au point 4.6, le CO, en collaboration avec la division hôte, doit rembourser les frais d'inscription, moins les coûts suivants :

- Les coûts associés au matériel qui ne pourra être réutilisé lors d'événements futurs; et
- Les coûts liés à l'administration de la compétition incluant les réunions du CO, la préparation du site de compétition, l'achat des aliments périssables et les frais publicitaires et promotionnels.

Le CO doit également considérer l'opportunité des skieurs de participer à des compétitions alternatives de qualité similaire organisées par le CO.

## 5.0 Délégué(e) technique et jury

### 5.1 Délégué(e) technique (DT)

Le ou la délégué(e) technique sera nommé(e) par la division hôte en collaboration avec Nordiq Canada et doit se rapporter à eux.

Le ou la DT ne doit pas être membre du club hôte.

Le ou la DT sera nommé(e) par Nordiq Canada.

### 5.2 Composition et rôle du jury

Les membres du jury sont les suivants :

- Délégué(e) technique (DT), qui est également président(e) du jury
- Délégué(e) technique adjoint(e) (DTA) nommé(e) par la division
- Représentant(e) de la division
- Directeur ou directrice de compétition;

À la discrétion du jury, d'autres experts peuvent être invités à assister aux réunions du jury à titre d'observateurs. Les observateurs n'ont pas le droit de vote sur les décisions du jury.

Le jury sera composé de quatre membres : le ou la DT, le ou la DTA, le ou la CEP et le directeur ou la directrice de compétition.

## 6.0 Sanction, éligibilité et inscription

### 6.1 Sanction

Toutes les compétitions LPC de niveau II seront sanctionnées au niveau national par Nordiq Canada. Les frais de sanction de Nordiq Canada sont de 50 \$ par journée de compétition et sont payables en ligne par le biais du formulaire de sanction des événements de Nordiq Canada au [zone4.ca](http://zone4.ca) en vertu de la Politique d'inscription et de sanction des épreuves de Nordiq Canada. Le paiement peut également être envoyé à la division.

Pour les sanctions de la FIS, Nordiq Canada enverra les demandes pour les catégories ouvertes et les plus récents RCI de la FIS s'appliqueront. Pour la saison 2020-21, Nordiq Canada renonce aux frais de sanction de la FIS de 350 \$.

Certains écarts par rapport aux règlements de la FIS peuvent être envisagés par le ou la DT si les conditions locales nécessitent une adaptation pour tenir une compétition sécuritaire et équitable. Cependant, en toute circonstance, le ou la DT doit respecter l'esprit et l'intention des règlements de compétition.

## 6.2 Inscription des athlètes et points

Les athlètes peuvent, à leur discrétion, choisir de participer à une catégorie d'épreuve conforme au MC. Cette décision doit être prise en consultant l'entraîneur(e) de l'athlète et doit prendre en considération le format de l'épreuve, la distance et les données d'homologation du parcours.

À l'inscription, tous les concurrents doivent indiquer le nom de leur club. Ils peuvent aussi indiquer le nom d'une équipe lorsqu'ils font partie d'une équipe nationale, d'un centre d'entraînement, d'une équipe d'entreprise ou d'une équipe régionale reconnue par Nordiq Canada.

Pour être admis à participer aux épreuves à points de Nordiq Canada, les skieurs doivent détenir une licence de course valide émise par la FIS/le CIP, Nordiq Canada ou la FNS d'un autre pays ou une licence journalière pour les membres de soutien (LJMS) émise par Nordiq Canada. Les participants au biathlon et aux autres disciplines nordiques doivent détenir une licence valide de Nordiq Canada ou une LJMS de Nordiq Canada pour participer à la compétition.

La FIS alloue des points de la FIS à tous les concurrents qui détiennent une licence de course de la FIS dans les catégories ouvertes.

## 6.3 Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont la responsabilité du club hôte. L'objectif est de ne pas décourager la participation à cause de frais trop élevés, tout en assurant la viabilité financière de l'événement. On encourage le CO à envisager des frais d'inscription moindres pour les catégories sous la catégorie ouverte.

En raison du nombre important d'inscriptions de dernière minute, nous invitons le CO à proposer une échelle tarifaire progressive qui offre un meilleur prix à ceux qui s'inscrivent tôt et pénalise ceux qui s'inscrivent à la dernière minute, conformément au contexte décrit ci-dessus.

L'organisateur doit recevoir le formulaire et les montants d'inscription dans un délai raisonnable (3 à 4 jours) avant le premier jour d'épreuve pour permettre la publication de la liste de confirmation au moins deux jours avant l'événement.

La liste de confirmation doit indiquer :

- Le nom des concurrents
- Le numéro de licence de Nordiq Canada et/ou de la FIS/du CIP
- L'année de naissance
- Les épreuves choisies
- Les noms de club et d'équipe

Il n'y aura aucun remboursement pour les athlètes qui ne se présentent pas.

\*Nordiq Canada recommande de refuser les inscriptions sur place le jour d'une épreuve.

#### **6.4 Gratuités d'inscription et hébergement**

Le CO est libre d'inviter l'équipe nationale, des athlètes internationaux ou des groupes d'entraînement et de leur offrir des gratuités.

#### **6.5 Avis de compétition**

L'ébauche de l'avis de compétition doit être transmise au/à la DT pour approbation au moins deux mois avant l'événement. L'avis final doit être disponible au moins six semaines avant la compétition. Une copie de l'avis doit être publiée sur le site Web du CO et le lien doit être envoyé à Nordiq Canada afin d'être affiché sur le calendrier national sur le site Web de Nordiq Canada.

Un formulaire d'inscription doit être publié sur Zone4.

Le Manuel des officiels de Nordiq Canada fournit un exemple de formulaire d'inscription (page A4-3).

Pour les événements de Nordiq Canada de niveau II, le formulaire d'inscription doit demander le numéro de licence de Nordiq Canada. Il doit aussi demander les coordonnées pour rejoindre l'entraîneur(e) ou le ou la chef d'équipe d'un athlète.

L'avis de compétition doit inclure une clause d'annulation et/ou de report appropriée.

#### **6.6 Système d'inscription**

- Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordiq Canada doit être utilisé.
- Les noms de club et d'équipe seront utilisés tels qu'inscrits dans la base de données des clubs sur le site Web de Nordiq Canada.
- Le nom des skieurs sera épilé selon ce qui est inscrit dans la LPC soumise par Nordiq Canada au CO.
- Nous recommandons au CO de respecter la vie privée et de ne pas permettre l'utilisation des adresses courriel des participants pour de la sollicitation.
- La liste de confirmation finale doit être publiée sur le site Web de l'événement au moins 48 heures avant la tenue de la première épreuve. La liste doit être publiée sous le nom de club et indiquer le nom, le numéro de licence, les courses et l'année de naissance des concurrents.
- L'avis de course doit indiquer la date limite d'inscription, qui doit être au plus tôt 6 jours avant et au plus tard 3 jours avant la première épreuve.

## 6.7 Préclassement pour les courses LPC de niveau II

Pour les catégories senior et U20 H/F des courses LPC de niveau II, il est recommandé que la LPC actuelle pour les épreuves de distance et de sprint soit utilisée. (Pour plus d'information, veuillez consulter les publications des listes de points canadiens et la politique sur les événements ainsi que leur équivalent paranordique sur le site Web de Nordiq Canada sous l'onglet résultats/points - LPC.)

La LPC/LPCPN la plus récente sur trouve sur le site Web de Nordiq Canada au [nordiqcanada.ca](http://nordiqcanada.ca).

La LPC la plus récente en sprint ou en distance doit être utilisée par le CO pour toutes les épreuves préclassées pendant une compétition, tel qu'indiqué au point 1.2(b). Le CO doit utiliser la fonction de validation disponible sur Zone4 pour vérifier les numéros de licences Nordiq Canada et l'affiliation à un club/une équipe. Veuillez noter que les données pour la validation sont basées sur la plus récente liste de points publiée, les skieurs qui indiquent un numéro de licence invalide doivent donc être validés directement avec la liste de confirmation de licence de Nordiq Canada au <https://nordiqcanada.ca/fr/races/licence-de-course/nordiq-canada-race-license/> pour voir la plus récente liste de skieurs actifs.

Pour le préclassement des catégories plus jeunes, le CO doit se référer aux règlements de Nordiq Canada ou aux lignes directrices de la division hôte.

## 6.8 Formats de compétition

### 6.8.1 Épreuves de distance à départ par intervalle

La LPC de distance sera utilisée pour le préclassement de toutes les catégories. Pour chaque catégorie, les skieurs seront groupés selon le nombre total de skieurs dans la catégorie combinée. Les positions de départ seront ensuite assignées au hasard au sein de chaque groupe selon la LPC. La décision du jury déterminera l'ordre de départ de chaque groupe. Les athlètes qui ne figurent pas au classement de la LPC seront regroupés dans un groupe distinct et classés au hasard.

Les skieurs peuvent également être préclassés selon l'ordre inverse de la LPC de distance et commencer dans un groupe. Les skieurs qui ne détiennent pas de licence doivent commencer en groupe dans une position moins favorable.

### 6.8.2 Épreuves à départ de masse

Dans la catégorie ouverte hommes et femmes, la répartition en groupes de départ et l'attribution des dossards se fera selon le classement de la LPC de distance. Les meilleurs skieurs de la liste obtiennent la première position de la grille de départ. Les concurrents dont le nom n'apparaît pas sur la LPC et ceux qui détiennent une licence journalière seront regroupés derrière le dernier concurrent de la LPC. La formation de départ sera en chevron où les places seront attribuées tel que décrit aux annexes 4 à 9 du Manuel des officiels de Nordiq Canada.

### 6.8.3 Épreuves de sprint

Une épreuve de sprint comprend une ronde de qualification opposant tous les skieurs d'une même catégorie. Les catégories et les préclassements peuvent être combinés sur un même parcours.

Le CO peut modifier le format des qualifications pour encourager le développement des athlètes et maximiser la participation aux qualifications. Le format doit être précisé aux entraîneurs et aux athlètes avant la compétition.

Un groupe distinct peut être formé avec les détenteurs de licence qui n'apparaissent pas sur la LPC et les détenteurs d'une licence journalière. Le jury déterminera l'ordre de départ.

Afin de briser une égalité en 16e ou en 30e place lors des qualifications de sprint, le jury peut décider d'augmenter la précision du chronométrage au millième de seconde. Autrement, la 16e/30e place ira au skieur ayant le plus de points sur la LPC. Si l'égalité persiste, les deux skieurs seront placés dans la même vague – idéalement dans la vague 2.

On encourage le CO à tenir la finale B avant la finale A à ce niveau afin d'encourager le développement des skieurs.

Vagues 3 minutes avec finale B					Vagues 4 minutes sans finale B				
Vague	Début	Fin	Écart	Repos	Vague	Start	Fin	Écart	Repos
U18 Filles Q1	12:00	12:03	00:03		Sr Femmes Q1	12:00	12:04	00:04	
U18 Filles Q2	12:03	12:06	00:03		Sr Femmes Q2	12:04	12:08	00:04	
U18 Filles Q3	12:06	12:09			Sr Femmes Q3	12:08	12:12		
U18 Filles Q4	12:09	12:12			Sr Femmes Q4	12:12	12:16		
U18 Filles Q5	12:12	12:15			Sr Femmes Q5	12:16	12:20		
U18 Garçons Q1	12:15	12:18			Sr Hommes Q1	12:20	12:24		
U18 Garçons Q2	12:18	12:21			Sr Hommes Q2	12:24	12:28		
U18 Garçons Q3	12:21	12:21			Sr Hommes Q3	12:28	12:32		
U18 Garçons Q4	12:24	12:24			Sr Hommes Q4	12:32	12:36		
U18 Garçons Q5	12:27	12:30			Sr Hommes Q5	12:36	12:40		
U18 Filles S1	12:33	12:36	00:03	00:18	Sr Femmes S1	12:44	12:48	00:04	00:24
U18 Filles S2	12:36	12:39	00:03		Sr Femmes S2	12:48	12:52	00:04	
U18 Garçons S1	12:42	12:45		00:12	Sr Hommes S1	12:54	12:58		00:14
U18 Garçons S2	12:45	12:48			Sr Hommes S2	13:02	13:06		
U18 Filles BF	12:51	12:54	00:03	00:12					
U18 Filles AF	12:54	12:57	00:03		Sr Femmes AF	13:06	13:10	00:04	00:14

U18 Garçons BF	13:00	13:03		00:12					
U18 Garçons AF	13:03	13:06			Sr Hommes AF	13:18	13:22		00:12

Ce modèle peut être ajusté si les vagues éliminatoires ouvertes et juniors se déroulent en même temps que les épreuves de sélection. Si un changement important au parcours s'avère nécessaire, les jumelages peuvent être modifiés.

L'écart entre les départs de vague dépend de la longueur du parcours et du niveau de confort des officiels de départ, d'arrivée et de chronométrage.

### 6.9 Réunion des chefs d'équipe (RCE)

La réunion des chefs d'équipe n'est pas obligatoire, mais l'envoi d'un courriel contenant les derniers renseignements est recommandé pour les entraîneurs participants.

Si une réunion des chefs d'équipe a lieu, elle doit se tenir la veille de la compétition, conformément à la section 305 des RCI. Le ou la DT et le jury seront présentés lors de la première réunion des chefs d'équipe. Le ou la DT dirigera la rencontre et abordera toutes les modifications aux règlements qui doivent être appliquées pendant la compétition ou lors de la première épreuve.

La liste des concurrents du CO doit indiquer :

- Tous les retraits de concurrents et confirmer l'orthographe des noms;
- Les sous-catégories d'âge;
- Les points canadiens;
- Les numéros de licence de Nordiq Canada;
- L'équipe et le club.

Il est important de vérifier à ce moment que les juniors qui courent en catégorie ouverte sont bien identifiés comme athlètes juniors.

La liste de départ doit indiquer clairement l'heure du début de la compétition et l'intervalle de départ de chacun des concurrents.

## 7.0 Abri chauffé et salle de fartage

### 7.1 Abri chauffé et salle de fartage

Une salle de fartage de dimensions adéquates doit être prévue. Si la salle de fartage se trouve à l'intérieur, elle doit disposer d'un accès limité.

Afin de protéger la santé des techniciens, des entraîneurs et des athlètes et de préserver notre environnement, toutes les compétitions de niveau II sont soumises aux lignes directrices de

Nordiq Canada concernant la cire contenant du fluor, qui restreignent l'utilisation de cire à teneur faible, moyenne ou élevée en fluor pour toutes les catégories.

Si l'aire de fartage se trouve à l'extérieur, le CO doit fournir des prises électriques pour les équipes à proximité de la zone de départ.

Le cas échéant, chaque roulotte mobile ou installation permanente de fartage doit être pourvue d'un ventilateur pour l'évacuation des vapeurs nocives. Les ventilateurs devraient être capables de circuler de 180 à 200 PCM pour 300 pi<sup>2</sup> et être capables de recycler entièrement l'air dans la salle de fartage chaque nuit.

Les techniciens des équipes sont invités à porter au moins un demi-masque approuvé pour le nettoyage chimique, les travaux de meulage, de maçonnerie ou de peinture à pulvériser et ayant un degré de protection de 95 % contre les particules et aérosols sans huile (norme N95, efficace à 95 % contre les particules sans huile). Les masques complets protègent les yeux contre les vapeurs nocives et la poussière. L'utilisation de gants jetables est également recommandée, car la peau représente une source secondaire d'exposition aux toxines.

[https://www.uline.ca/BL\\_992/3M-6000-Reusable-Respirators](https://www.uline.ca/BL_992/3M-6000-Reusable-Respirators)

<https://www.3m.com/world/>

## **7.2 Test de fartage**

Prévoir une pente adéquate pour le test de glisse à un (1) kilomètre ou moins du stade. La zone de test de glisse peut être située sur le parcours si la piste est assez large.

Il est obligatoire d'offrir une piste d'échauffement comportant une courte montée à proximité du départ. Les pistes pour le test de glisse et l'échauffement doivent être tracées de la même façon que les parcours afin de simuler les conditions de la course.

## **8.0 Chronométrage et traitement des données**

### **8.1 Normes de chronométrage/production des résultats**

Un logiciel de gestion de course approuvé par Nordiq Canada doit être utilisé. Zone4 est recommandé.

Les officiels de chronométrage qui auront à travailler avec le logiciel de gestion d'événement doivent l'avoir déjà utilisé et être familiers avec ses fonctions.

## 8.2 Équipement de chronométrage

On s'attend à ce que des résultats officiels précis conformes au protocole décrit en 9.3 soient produits. De plus, Nordiq Canada recommande fortement que les temps de départ et d'arrivée soient générés de façon électronique par un système de sauvegarde complètement indépendant.

Le chronométrage doit se faire dans un abri fermé et chauffé.

Pour les épreuves à départ par intervalle et les qualifications de sprint, un portillon de départ électronique relié à un chronomètre à affichage grand format doit être utilisé.

À l'arrivée, il est recommandé que le temps des athlètes soit enregistré par une cellule photo-électrique au moment où ils franchissent la ligne d'arrivée. Dans certains cas, on peut utiliser un système manuel pour enregistrer le temps de départ ou d'arrivée au moyen d'un bouton-poussoir.

Nordiq Canada recommande également l'utilisation d'un chronomètre à affichage digital comme repère visuel pour indiquer aux skieurs quand partir.

## 8.3 Résultats

La publication des résultats de la compétition doit respecter le format indiqué ci-dessous.

Les résultats officiels doivent comprendre le nom des membres du jury de même que les renseignements suivants :

- Distance, technique et catégorie;
- Classement;
- Numéro de dossard;
- Nom;
- Année de naissance;
- Sous-catégorie (pour les résultats combinés);
- Sous classement (pour les résultats combinés);
- Numéros de licence de Nordiq Canada (ou LJMS);
- Club et/ou équipe;
- Temps total.

Le numéro de licence FIS doit également être indiqué sur la liste de résultats des catégories ouvertes lors des événements sanctionnés par la FIS.

01/09/2017

Print Results – Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic | Zone4.ca



## Ski Nationals 2017 Day 4: Medium Interval Classic – Results

2017-03-21 – Canmore Nordic Centre

### Jury

Technical Delegate	Pierre Millette
Assistant Technical Deleg...	Dirk Rohde
Chief of Competition	Mike Norton
CCC Race Director	Dave Dyer

### Weather

Conditions	Partly Cloudy
Air Temperature	1.6
Snow Conditions	Transformed
Snow Temperature	-2

## Open Men – Official

15km (4 x 3.75km)

Name	Nation	Province	Time	Diffs
<b>1 Devon Kershaw</b> Bib: 589 1982 6521 3100006 Ontario Onaping Falls Nordic CNST	CAN	ON	0:45:05.3	
<b>2 Dag Frode Trolleboe</b> Bib: 607 1993 25050 3421788 University of Denver	NOR		0:45:49.9	+44.6
<b>3 Moritz Madlener</b> Bib: 609 1993 23184 3200426 University of Denver	GER		0:45:52.1	+46.8
<b>4 Graeme Killick</b> Bib: 596 1989 14133 3100175 Alberta Ptarmigan Nordic AWCA	CAN	AB	0:46:14.5	+1:09.2
<b>5 David Palmer</b> Bib: 592 1993 18506 3100292 British Columbia Black Jack Ski Club	CAN	BC	0:46:27.8	+1:22.5
<b>6 Eivind Romberg Kvaale</b> Bib: 586 1994 27236 3422243 University of Denver	NOR		0:46:30.3	+1:25.0
<b>7 Graham Nishikawa</b> Bib: 591 1983 12673 3100034 Yukon Whitehorse Ski Club CPNST	CAN	YT	0:46:31.8	+1:26.5
<b>8 Michael Somppi</b> Bib: 612 1988 13526 3100160 Ontario Lappe Nordic NTDC TBay	CAN	ON	0:46:44.8	+1:39.5
<b>9 Thomas Hardy</b> Bib: 554 1995 23611 3100244 British Columbia Telemark Nordic	CAN	BC	0:47:10.5	+2:05.2
<b>10 Evan Palmer-Charrette</b> Bib: 590 1994 22598 3100283 Ontario Lappe Nordic NTDC TBay	CAN	ON	0:47:10.8	+2:05.5
<b>11 Russell Kennedy</b> Bib: 611 1991 25625 3100268 Alberta Canmore Nordic Team R.A.D.	CAN	AB	0:47:13.0	+2:07.7
<b>12 Julien Lamoureux</b> Bib: 602 1994 21454 3100301 Quebec Montériski CNEPH	CAN	QC	0:47:39.8	+2:34.5
<b>13 Jack Carlyle</b> Bib: 593 1993 19782 3100266 Ontario Soo Finnish AWCA	CAN	ON	0:47:52.6	+2:47.3
<b>14 Rogan Brown</b> Bib: 606 1991 22919 3530550 Sun Valley SEF	USA		0:47:58.7	+2:53.4
<b>15 Gareth Williams</b> Bib: 613 1997 25705 3100351 British Columbia Telemark Nordic BCST Junior: 1/48	CAN	BC	0:48:01.6	+2:56.3
<b>16 Kevin Sandau</b> Bib: 600 1988 13504 3100128 Alberta Foothills Nordic	CAN	AB	0:48:08.5	+3:03.2
<b>17 Ryan Jackson</b> Bib: 575 1997 28149 3100380 Ontario Team Hardwood Junior: 2/48	CAN	ON	0:48:12.2	+3:06.9

[https://zone4.ca/race/1431e7dc-0a94-11e7-adaf-0a30a7b0db55/print\\_results/78a5f15c-0de3-11e7-aad6-003018c04ae6](https://zone4.ca/race/1431e7dc-0a94-11e7-adaf-0a30a7b0db55/print_results/78a5f15c-0de3-11e7-aad6-003018c04ae6)

1/5

Le nom du fichier publié sur Zone4 doit comporter le nom de l'événement, suivi du format et de la distance de l'épreuve et indiquer s'il s'agit d'une liste de départ ou d'une liste de résultats (p. ex., Frozen Thunder Interval. C1 Résultats finaux).

Le logiciel de gestion d'épreuve Zone4 est le seul qui est reconnu par Nordiq Canada comme permettant de produire les résultats selon les formats requis.

Le CO doit publier les listes de départ et de résultats comprenant les éléments suivants :

Sur place : (copie papier) les résultats complets affichés sur le tableau des résultats conformément aux dispositions sur le chronométrage définies dans les règlements de Nordiq Canada. Les résultats finaux doivent être publiés sur Zone4 et être indiqués comme étant « Finaux ».

La diffusion en direct n'est pas obligatoire lors des événements de niveau II, mais elle est encouragée si le CO a les ressources pour le faire. Ces résultats doivent être considérés comme « intérim » et ne doivent pas être confondus avec les résultats officiels ou non officiels publiés.

#### **8.4 Points de compétition**

Les points canadiens (LPC)/points canadiens paranordiques (LPCPN) sont calculés pour chaque épreuve et seront ajoutés au classement de la LPC/LPCPN conformément aux règlements de la LPC/LPCPN. Les numéros de licence de Nordiq Canada doivent être indiqués sur toutes les listes de résultats finaux en plus de la distance de l'épreuve et du parcours. La politique de la LPC/LPCPN et la gestion des points sont sous la responsabilité du comité de la haute performance et du comité paranordique de Nordiq Canada.

Si les catégories d'épreuves ne sont pas combinées, la course recevra un pointage séparé en utilisant le protocole régulier des points canadiens. Les résultats doivent être publiés en format combiné en indiquant le classement et le sous-classement par catégorie.

Pour les épreuves sanctionnées par la FIS, c'est-à-dire les épreuves individuelles dans la catégorie ouverte, le ou la DT, en collaboration avec le ou la CE, est responsable de remplir le rapport de DT en ligne pour la FIS et de confirmer les calculs de pénalités.

Les points de la FIS sont calculés pour toutes les épreuves individuelles de la catégorie ouverte (pour les détenteurs de la licence FIS seulement).

Les points FIS présentés dans le format requis (XML) sont transmis par le ou la CE avec le système en ligne de la FIS.

## **9.0 Prix**

### **9.1 Remise des prix**

La remise des prix doit avoir lieu après chaque épreuve, dans les 20 minutes suivant le passage du dernier coureur à la ligne d'arrivée selon les résultats non officiels. Les concurrents ne devraient pas avoir à attendre plus longtemps avant d'aller à la douche ou de mettre des vêtements secs.

S'il est impossible de remettre les médailles dans le délai de 20 minutes, le CO doit planifier une cérémonie dans un lieu et à un moment de la journée qui convient aux athlètes. On suggère de

choisir un lieu public à proximité du centre d'hébergement des athlètes et si possible, d'organiser la cérémonie avec d'autres activités communautaires.

L'ordre habituel de présentation des médailles est : 3e place, 2e place, 1re place. Les catégories et sous catégories doivent être présentées à tour de rôle afin de créer un sentiment de camaraderie entre les skieurs qui se sont mesurés les uns aux autres.

Lorsque les médailles sont remises ailleurs qu'au centre de ski, on peut simplement offrir un bouquet aux trois premiers immédiatement après l'épreuve de la catégorie.

Lorsqu'un podium est utilisé, celui-ci doit être accessible pour les athlètes paranordiques.